



SOUTIEN AUX ORGANISMES DE TOURISME A VOCATION GENERALE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. BECHT donne procuration à Mme FUCHS.
M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.
M. HABIG donne procuration à M. STRAUMANN.
M. MULLER donne procuration à M. GRAPPE.
M. WITH donne procuration à Mme ORLANDI.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de tourisme est partagée entre les communes, les départements et les régions,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2016-2-2-1 du 18 mars 2016 relative à la politique de l'attractivité des territoires et du développement touristique,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'attribuer une subvention de 36 000 € à l'Association Départementale du Club Vosgien du Haut-Rhin au titre de son fonctionnement 2016 (OTV00161),
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F741 – Promotion touristique, chapitre 65, fonction 94, nature 6574 du budget départemental,
- Approuve la convention de partenariat et de financement pour l'année 2016 jointe à la présente délibération et autorise le Président du Conseil départemental à la signer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité